

COMMUNE DE VALDOIE  
(Territoire de Belfort)

ST

ARRETE N° 107/2025

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION**  
**9 T RUE CARNOT**

Le Maire de la commune de VALDOIE,

**VU :**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2214-3,

Le Code de la Route,

L'ordonnance N° 58-1216 et le décret N°58-1217 du 15/12/1958 relatifs à la police de la circulation routière,

Le décret N° 60-14 du 9 janvier 1960 portant règlement d'administration publique pour application du Code de la Route,

L'arrêté n°47/2025 du 23/04/2025,

La demande de prolongation d'un échafaudage de Monsieur WASNER Camille pour l'entreprise ILLICO-TRAVAUX 32 Rue du Général de Gaulle 25420 au 9T rue Carnot 90300 VALDOIE,

L'arrêté n°71/2025,

La demande de prolongation de l'entreprise ILLICO-TRAVAUX afin de terminer le chantier

**CONSIDERANT :**

- Qu'il y a lieu d'assurer la sécurité de tous les usagers et le bon déroulement de cette opération,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Du samedi 12 juillet 2025 au mercredi 30 septembre 2025, un échafaudage est installé sur le trottoir au droit du n°9T rue Carnot. Le trottoir est interdit aux piétons sur la longueur de l'échafaudage.

**Article 2 :** Les dispositifs de pré-signalisation et signalisation nécessaire à la mise en œuvre de cette réglementation temporaire sont mis en place et par l'entreprise ILLICO-TRAVAUX. L'entretien est sous l'entière responsabilité de l'entreprise ILLICO-TRAVAUX. L'ensemble de ces dispositifs est conforme aux réglementations en vigueur et aux éventuelles prescriptions particulières.

**Article 3 :** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 4 :** Les agents normalement habilités à assurer la police de la circulation routière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié dans les formes habituelles.

Diffusion :

- Police Nationale
- Garde-champêtre
- ILLICO-TRAVAUX
- Registre
- Affichage
- Dossier
- Services Techniques

Fait à Valdoie, le 22 août 2025  
L'adjoint aux travaux,

Patrick DREYER

